

Rapport d'information Groperrin / socle commun / analyse langues vivantes

Un rapport sur « la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences au collège » a été publié par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale. Alors que la presse ne s'est focalisée que sur le brevet des collèges, ce rapport explicite, à travers ses 17 propositions, tout l'enjeu du socle : un outil politique de transformation radicale du collège sous tous ses aspects.

I. Extraits du rapport concernant les LV et commentaires :

- **De la compétence (pilier) 2**, le rapporteur dit qu'elle bénéficie peut être de l'« effritement » des autres :
« Ainsi que l'observe le doyen de l'Inspection générale de l'éducation nationale, M. François Perret, les compétences liées à la maîtrise de la langue maternelle, à l'argumentation et à la résolution des problèmes mathématiques sont en voie « d'effritement » dans tous les pays développés, un constat qui le conduit à se demander si les élèves ne développent pas d'autres compétences, comme par exemple la pratique des langues vivantes étrangères. »

Snes : Hypothèse qui nous semble pour le moins hasardeuse.

- **le niveau A2, obligatoire pour l'obtention du DNB**, validé à 88% en 2008.

Sur ce point, il est à souligner ce passage :

« Un arrêté du 9 juillet 2009 a prévu que le diplôme national du brevet attestera, à partir de la session 2011, la maîtrise de l'intégralité des connaissances et compétences du socle commun. Deux compétences seront évaluées dès la session 2010 : la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de communication - à travers le brevet informatique et internet ou B2i - et la pratique d'une langue vivante étrangère qui doit être validée au niveau A2. »

Snes :

Cette affirmation sous entend, de manière erronée :

- que le niveau A2 ne serait existant et obligatoire que depuis cette année (session), ce qui n'est pas le cas.
- que le niveau A2 ne conditionnerait plus le DNB en 2011 puisqu'il faudra attester « la maîtrise de l'intégralité » du socle.

Par ailleurs, le rapporteur reconnaît, de manière pertinente dans ce cas, que « les pratiques seraient fort différentes d'un établissement à l'autre » et que « les enseignants semblent aussi souffrir clairement d'un manque de formation » pour valider ce A2.

Il se garde bien de montrer l'inutilité de cette attestation sur le plan européen et le fait qu'il faille valider le A2 pour obtenir le DNB.

- **le CECRL doit primer sur les programmes**. Il considère que « le chemin à parcourir vers des programmes réellement adossés au socle commun risque d'être encore long » et que le caractère binaire de l'évaluation acquis/non acquis peut poser des problèmes, par exemple en ce qui concerne la compétence « réagir et dialoguer ». Il explique que le retard sur l'intégration de l'esprit socle-CECRL provient aussi du fait que « même des linguistes, ce qui peut sembler paradoxal, sont encore trop habitués à considérer la pratique d'une langue vivante étrangère non pas sous l'angle de la communication, mais sous celui de l'excellence scolaire propre aux humanités de l'ancien lycée »

Snes : nous revendiquons, comme le demande l'Inspection générale dans les nouveaux programmes de seconde et de cycle terminal, que ce soient les programmes qui priment.

Non, les collègues de langues ne sont pas des caricatures comme l'affirme le rapport mais ils continuent à lier culture et communication.

- **les groupes de compétences**, à « encourager » selon le rapport se heurteraient « à l'obstacle des emplois du temps » selon les propres chefs d'établissement.

Snes : En effet, la mise en barrettes n'est pas chose aisée mais les chefs d'établissement ont pris aussi en compte les grandes réserves des collègues par rapport à cette organisation des LV.

- la pratique des langues dans le cadre de l'accompagnement éducatif représente 3,8% de celui-ci en 2007-2008.

Snes : nous ne pouvons que renvoyer à l'analyse de l'accompagnement éducatif faite par le Snes, quelle que soit la discipline concernée .

II. Quelles sont les propositions du rapport pour les LV ?

- **développer le contrôle continu**, à travers « un livret dématérialisé », comme cela est fait dans l'académie de Besançon. Et d'expliquer qu'en 6^{ème} : « Ces enseignants connaissent donc le profil de leurs élèves, qui ne perdent pas de temps à découvrir, pendant les premières semaines de cours, le niveau d'anglais des trente élèves dont ils ont la charge. Ils savent alors très précisément ce qu'il leur reste à enseigner aux élèves qui n'ont pas atteint le niveau exigé et les exercices et cours qu'ils ne doivent pas répéter, ceux-ci ayant été effectués dans le primaire. »

- **développer la bivalence** : même si ce n'est pas propre aux langues dans le rapport, il est à noter la référence au PLP2 Lettres-Langue et le regret de la disparition des mentions complémentaires, notamment en langue, sous la pression des syndicats.

- **développer des thèmes transversaux**, appelés « de convergence » dans le rapport, à travailler avec le français et l'histoire-géo, dans l'esprit plus global d'arriver, à terme, à un « pôle humanités ».

- **mettre en place « une inspection générale des langues** qui engloberait les lettres et les langues vivantes étrangères », afin que l'inspection générale soit « moins axée sur les disciplines ».

Snes : il est clair que les divergences entre les propositions du rapport et celles du Snes sont fortes. Le livret dématérialisé et la bivalence ne résoudront pas les difficultés des élèves ni des enseignants. Quant au CCF, il ne fera que renforcer ce que le rapport semble condamner par ailleurs : une évaluation locale.

Les thèmes transversaux, ils sont déjà travaillés par des collègues mais quel est l'objectif de la création de ce pôle humanités ?

Quant à une inspection générale des langues avec cet objectif, on peut facilement comprendre l'attaque disciplinaire.